

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 20 juin 2023		
<p>CONSEILLERS SYNDICAUX :</p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 11</p> <p>VOTANTS : 12</p> <p>QUORUM GEMAPI : 10</p>	<p>PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, COLETTE GONTHARET, GHISLAINE JOLY, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY ET MICHEL LUCIANI</p> <p>EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE, JEAN-PIERRE JARRE, RAPHAEL THEVENON, FREDERIC JOGUET, FREDERIC REY, FRANCK ROUBEAU, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, MIKE ROUSSEAU, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, SEBASTIEN BRIAND, PHILIPPE ROISINE, PIERRE BARRUCAND ET SEBASTIEN SCHERMA</p> <p>POUVOIRS : BERENICE LACOMBE AYANT DONNE POUVOIR A COLETTE GONTHARET ET FRANCK ROUBEAU AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO</p>	<p>VOTES :</p> <p>POUR : 12</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSENCIONS : 0</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION : 13/06/2023</p>	<p>ABSENTS : PHILIPPE PRUD'HOMME</p> <p>CARTE GEMAPI : MICHEL LUCIANI NE PRENDS PAS PART AU VOTE</p>	

Secrétaire de séance : Colette GONTHARET
Rapporteur : François RIEU
Délibération n°23-38

Objet : GEMAPI – Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Bersend et de la confluence au Doron, demande de subventions

Considérant la délibération n°23-29 relative aux travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Bersend et de la confluence au Doron, demande de subventions, annulée et remplacée par la présente.

Le torrent du Bersend draine les matériaux issus du glissement de terrain des Iles de la Joux, réactivé en 2017. Ce ruisseau quasi inexistant avant 2017, s'est progressivement transformé en torrent encaissé, entaillant, érodant le versant et drainant des vagues de matériaux successives sur le cône de déjection aval.

La zone de dépôt initialement constituée par le bac de décantation de la RD925 a été remplacé en 2021 par un dallot, rendant la RD925 transparente vis-à-vis du charriage sédimentaire. Les matériaux issus du versant et charriés par le ruisseau transitent à présent, sur le cône de déjection où a été aménagé un espace de régulation provisoire en amont de la confluence au Doron.

Le SMBVA, au titre de la compétence GEMAPI, assure la gestion de l'espace de régulation actuel. Il porte également la maîtrise d'ouvrage du projet de plage de dépôts (étude avant-projet RTM, commune de Beaufort, 2017).

